

La Charte des droits fondamentaux

Le document fondamental assurant nos droits économiques, politiques et sociaux au sein de l'UE.



Pourquoi en avons-nous besoin ?

Elle **garantit, dans le droit de l'UE, divers droits** politiques, sociaux et économiques aux citoyens et résidents de l'Union.



Origine de la Charte

1999 : Élaboration de la première Charte visant à consolider les droits fondamentaux au sein de l'UE dans un document unique.

2009 : La Charte est intégrée au traité de Lisbonne et se transforme en une déclaration des droits contraignante pour l'UE.

IMPORTANT!



La Charte **s'applique directement au niveau national**. Lorsqu'un gouvernement national transpose une législation de l'UE, il doit respecter les droits énoncés dans la Charte.



Que contient-il ?

La Charte se compose de six chapitres :

- Dignité
- Libertés
- Égalité
- Solidarité
- Citoyenneté
- Justice



Quelques illustrations



La Charte couvre de **nombreux droits absents des constitutions nationales**, notamment en matière de **biotechnologie et de clonage**.



Elle consacre également les **droits des enfants**, en veillant à ce que les politiques de l'UE qui les concernent directement ou indirectement soient élaborées, mises en œuvre et évaluées selon le principe de **l'intérêt supérieur de l'enfant**.

